Règlement du jeu-concours Luxembourg City Film Festival - Masterclass Asghar Farhadi

1. ORGANISATION

- **1.1** La société à responsabilité limitée Polestar Automotive Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B261456, enregistrée auprès de l'administration de l'enregistrement et des domaines sous le numéro de TVA LU33781560, ci-après désignée « Polestar » ou la « société organisatrice », organise un jeu permettant de gagner des entrées pour la Masterclass donnée par Asghar Farhadi lors du Luxembourg City Film Festival.
- **1.2** Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et ayant validé les étapes décrites au paragraphe 2.3 ci-dessous.
- **1.3** Polestar met en jeu 5X2 places pour la Masterclass donnée par Asghar Farhadi lors du Luxembourg City Film Festival.
- 1.4 Le jeu sera clôturé le 6 Mars à minuit et le tirage au sort aura lieu le 7 Mars
- **1.5** Il y a un maximum d'une (1) participation par personne.
- **1.6** Les participants qui cherchent à s'inscrire plusieurs fois peuvent être disqualifiés. Les participations générées par un script, une macro, un moyen mécanique ou tout autre moyen automatisé sont interdites et entraîneront la disqualification. Les participations multiples effectuées par l'intermédiaire d'agents, de tiers, de groupes organisés ou de toute méthode de duplication des participations ne seront pas acceptées.
- **1.7** Polestar se réserve le droit de disqualifier tout participant dont elle estime qu'il ne respecte pas les conditions ou qu'il ne participe pas à l'esprit du concours ou qu'il est suspecté d'avoir un comportement déloyal ou injuste.

2. DÉROULEMENT DU JEU

- **2.1** Ce jeu est porté à la connaissance du public par communication sur Facebook, sur Linkedin et sur le site de Polestar, www.polestar.lu. D'autres supports de communication pourront être utilisés si besoin.
- **2.2** La participation au jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant au Luxembourg ou en Grande Région, à l'exclusion des personnes travaillant pour la société organisatrice et aux membres de leur famille en ligne directe, pendant la période de validité du jeu. La participation au jeu est en outre subordonnée à la véracité des données personnelles du participant ; nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail.
- **2.3** Le jeu se déroulera sur le site www.polestar.lu. Les participants devront s'inscrire sur le lien prévu à cet effet afin de participer au tirage au sort.
- 2.4 Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi toutes les inscriptions valides et admissibles.

2.5 Si, à tout moment, vous souhaitez vous retirer du tirage au sort, il vous suffira de suivre le lien reçu lors de la confirmation de votre inscription et d'ainsi accéder à votre compte pour l'annuler.

3. LOTS

- **3.1** Pendant la période de validité du jeu, les lots mis en jeu sont ceux indiqués au point 1.3. Les lots seront envoyés par e-mail après que le gagnant ait été contacté par téléphone ou e-mail.
- **3.2** Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange.
- **3.3** Le prix ne comprend pas et le gagnant n'aura droit à aucun frais de voyage, de nourriture ou de boisson, de parking, de dépenses personnelles ou tout autre frais lié à la participation à l'événement qui n'est pas spécifiquement inclus dans la description du prix. Tous ces frais seront à la charge exclusive du gagnant.

4. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- **4.1** Les gagnants seront avertis par appel puis par e-mail pour le cas où ils ne répondraient pas, le jour du tirage au sort, le 7 Mars. Au bout de 3 tentatives de contact infructueuses ou de 2 jours sans réponse, les lots seront réattribués par tirage au sort parmi tous les participants au jeu-concours. Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué dans les locaux de Polestar. La remise des lots se fera entre les gagnants et la société organisatrice, par e-mail.
- **4.2** Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, les lots ne leur seront pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation.
- **4.3** La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Toute modification du règlement fera l'objet d'une communication en ligne par la société organisatrice. Toute participation au jeu vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du jeu en contactant la société organisatrice. Le présent règlement peut être consulté librement sur www.polestar.lu. Il est par ailleurs envoyé gratuitement par la société organisatrice à toute personne qui en fait expressément la demande à l'adresse : 5, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

5. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

5.1 Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

- **5.2** La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.
- **5.3** La société organisatrice sera exonérée de responsabilité en cas de défaillance ou de tout autre problème lors de l'utilisation des gains.
- **5.4** La société organisatrice décline toute responsabilité d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du jeu-concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque.

6. ACCEPTATION

- **6.1** Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserve, qui a valeur de contrat.
- **6.2** Les gagnants autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur ou le sponsor.

7. VIE PRIVÉE - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD », les données à caractère personnel que les participants communiquent sont enregistrées dans la base de données de l'organisateur dans le but du déroulement du concours. Ces données seront conservées aussi longtemps qu'elles resteront nécessaires pour l'accomplissement des finalités susmentionnées et ne sont enregistrées que dans la mesure nécessaire pour répondre aux participants. Par la suite, les adresses e-mails recueillies ne seront pas conservées, à moins que le participant désire s'abonner à la newsletter, auquel cas l'adresse e-mail du participant sera utilisée à des fins d'envoi de cette newsletter. La politique en matière de protection des données à caractère personnel de la société organisatrice est disponible sur https://www.polestar.com/fr-lu/legal/privacy/

8. DIVERS

- **8.1** Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. Tous les litiges relatifs à sa validité, son interprétation ou son exécution, pour lesquels aucun règlement à l'amiable ne peut être trouvé, seront du ressort exclusif des tribunaux luxembourgeois de Luxembourg ville.
- **8.2** Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu.